

|              |        |    |
|--------------|--------|----|
| 3.00 crédits | 45.0 h | Q2 |
|--------------|--------|----|

|   |  |
|---|--|
| Enseignants                                 | Andrieux Frédéric ;  |
| Langue d'enseignement                       | Français   |
| Lieu du cours                               | Louvain-la-Neuve   |
| Thèmes abordés                              | Prendre et faire prendre conscience de la place de cette activité dans l'ensemble du programme BAC IR. CIV. ARCH Le dessin comme outil d'analyse et de questionnement, d'expression et de communication: Pratique parallèle des techniques manuelles et informatiques du dessin connaissance du "dessin d'architecture" comme moyen d'exploration et de développement d'un projet par la pratique répétée de l'esquisse et du croquis connaissance des logiciels et présentation par la pratique d'une mise à l'échelle d'un projet spécifique Mise en adéquation de la pensée et des dessins Remise en question de la pensée par les dessins ou vice versa Compréhension de la différence entre un dessin fini et un dessin complet dans la pratique du projet depuis la conception jusqu'à la réalisation. |
| Acquis d'apprentissage                      | <p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>1 A l'issue de cet enseignement, les étudiants seront en mesure de : Pratiquer le dessin manuel et informatique comme support d'expression d'analyse et de communication. Comprendre le dessin d'observation comme moyen d'appréhender le réel sur lequel on (l'étudiant) sera amené à intervenir. Développer le sens de la représentation par le dessin manuel et informatique à travers des connaissances techniques (fusain, aquarelle, encre, lavis, mine de plomb, logiciels,) et théoriques de dessin (vision, cadrage, distance, perspective').</p>  |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>Cette activité fait l'objet d'une évaluation continue.</p> <p><i>Conformément à l'article 78 du Règlement général des études et des examens, l'évaluation finale (jury) ne sera organisée qu'une seule fois. Il n'y aura donc pas de possibilité de représenter cette activité lors de la session de septembre.</i></p> <p>Seule une absence significative avec certificat médical (de 2 semaines pour une activité de 45h ou de 60 h, de 4 semaines pour une activité de 120h) peut justifier d'une évaluation lors de la session de septembre.</p> <p>Une absence justifiée par un certificat médical lors d'un jury, fera l'objet d'une évaluation lors de la session d'examen du quadrimestre durant lequel l'activité a été organisée.</p>   |
| Autres infos                                | /  |
| Faculté ou entité en charge:                | LOCI   |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>     |         |         |           |   |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle   | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage  |
| Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte | ARCH1BA | 3       |           |  |